



Infos pratiques :

> Pour chaque séjour :

- 6/12 ans : 24 places

- 12/14 ans et 14/17 ans : 16 places

> Tarifs : de 31,50€ à 122€ en fonction de vos revenus

> Les séjours sont réservés en priorité aux Pontoisiens.

> Seuls les dossiers complets et à jour seront enregistrés. Pour valider son inscription, il est indispensable d'être à jour dans le règlement des factures.

A télécharger :

 [Plaquette séjours été 2019](#) [2]

Contact :

[1]

Découvrez sans attendre les Séjours Été, proposés par la Ville aux jeunes pontoisiens âgés de 6 à 17 ans.

> Service Jeunesse

Tél. : 01 34 35 30 85

> Service Enfance

Tél. : 01 34 43 34 85

Les séjours

- **Enfance** : **Séjour "Bord de mer" à Samer (Pas-de-Calais) 6/12 ans du 22 au 26 juillet / du 5 au 9 août**

Visite guidée du musée artisanal de la pêche de Maréis, séance de char à voile, journée au parc aquatique Hélicéa, visite de la ville du Touquet, pêche à pieds, journée au parc d'attraction Bagatelle, baignades en mer et jeux de plage...

*** du 22 au 26 juillet reste 1 place**

- **Jeunesse** : **Séjour "multi-sports" au Domaine de Comteville (Dreux) 12/14 ans du 22 au 26 juillet - 14/17 ans - du 29 juillet au 2 août**

Accrobranche, vélo, canoë, escalade, course d'orientation, Sport d'opposition, tir à l'arc, paintball (12 ans révolus) et initiation au quad (à 14 ans révolus pour le séjour "14-17ans").

*** 14/17 ans COMPLET**

*** 12/14 ans reste 1 place**

Les modalités d'inscription

- **Inscription administrative en Mairie principale, 2 rue Victor Hugo :**

Pour les inscriptions, vous devrez vous munir impérativement des copies et originaux des pièces ci-dessous :

- > de votre quotient familial de la Ville de Pontoise pour l'année 2019;
 - > de votre dernière facture éditée par la Ville;
 - > des pages des vaccinations du carnet de santé (vaccins DTP à jour obligatoire);
 - > de la carte vitale et de l'attestation de mutuelle et/ou attestation de CMU en cours de validité;
 - > d'une photo d'identité originale de votre enfant;
 - > d'un justificatif de domicile récent (- de 3 mois).
- Attention des pièces particulières sont obligatoires à fournir pour les séjours "Samer" (6/12 ans), et "Comteville" (12/ 14 ans et 14/ 17 ans), pour la pratique de l'activité "canoë":
- > Brevet de natation ou test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques.

- **Paiement au service Facturation-Encaissement à l'Hôtel de Ville :**

Après avoir procédé à l'inscription administrative de votre enfant et avant que la place ne lui soit attribuée définitivement, vous devez effectuer le règlement du séjour en vous déplaçant au Service Facturation-Encaissements situé à l'Hôtel de Ville.

IMPORTANT :

- Il est indispensable d'être à jour dans le règlement des factures.
- Il est rappelé que les séjours sont réservés en priorité aux Pontoisiens.
- Aucune photocopie ne pourra être faite sur place.
- Seuls les dossiers complets et à jour seront enregistrés.
- En cas de désistement pour convenance personnelle, le séjour ne sera pas remboursé.

Source URL: <https://www.ville-pontoise.fr/article/sejours-ete-pour-6-17-ans-plus-que-quelques-places>

Liens

[1] https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/image/2018-04-12_17h20_20.png

[2] https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/document/sejour_ete_enfance-jeunesse_2.pdf

[Haut](#)